



Sauver la médecine spécialisée de proximité

L'un des enjeux de la négociation conventionnelle est de solder le passif des Etats Généraux et trois années de déshérence du Ministère Bachelot. Il faut cesser des réunions confuses mélangeant syndicats représentatifs, groupements d'intérêt, médecins installés et étudiants en médecine. Les Etats Généraux ont abouti aux mesures répressives, pour la médecine libérale, contenues dans la Loi HPST. Seul l'ancien président de MG France continue à s'en féliciter ! Il ne faut pas oublier que c'est le Cabinet de Madame Bachelot qui, dès août 2007, a proposé de restreindre la liberté d'installation et c'est la CSMF qui, en premier, s'était élevée contre cette mesure inacceptable pour nos jeunes confrères. Les internes de médecine générale sont, actuellement, récupérés par MG France qui veut masquer son échec électoral aux URPS en entraînant la confusion. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé à ce que les négociations conventionnelles se déroulent dans le cadre strict de la loi : seuls y participent les syndicats médicaux représentatifs et ceux représentant les médecins libéraux. En ce qui concerne les internes, comme les médecins retraités, nous prenons en compte leurs demandes, nous les rencontrons, mais il n'est pas question d'ajouter de la confusion à des négociations déjà difficiles.

Pour nous, il est important, comme nous l'avons répété au Président de la République qui vient de recevoir la CSMF, de redonner une place dans le parcours de soins à la médecine spécialisée de proximité. Si nous voulons lutter contre les déserts médicaux, il faut prendre en compte les besoins de la médecine générale mais, également, des avis des médecins consultants et des plateaux techniques de proximité, sans eux, le médecin de famille est forcément isolé et désemparé. Comme nous l'avons dit, les spécialités cliniques doivent être au cœur des négociations conventionnelles, car ce sont elles qui souffrent le plus en terme financier mais également en terme de lisibilité. À nous de favoriser l'émergence de plateaux cliniques, de maisons de spécialistes, de réseaux de soins permettant, à côté du paiement à l'acte, de prendre réellement en compte le coût de la pratique. Un exemple, la télétransmission des feuilles de soins est largement minoritaire en médecine spécialisée car le coût de la pratique ne prend pas en compte les charges liées à l'informatique. Contrairement à ce qui a été fait au cours de ces dernières années, c'est l'informatisation et sa prise en charge, d'une manière complète et pérenne, qui doivent permettre aux spécialités cliniques de gagner du temps médical et d'avoir un outil de travail moderne. Les spécialités cliniques de proximité sont d'autant plus importantes qu'elles servent de recours et d'avis de consultant, mais aussi, dans un certain nombre de cas, s'inscrivent aussi dans le premier recours. Leur disparition entraînerait une augmentation d'adressage des patients dans les services d'urgences ou d'hospitalisations inutiles, avec un surcoût évident.

Le Directeur de l'UNCAM a placé ces négociations sous le sigle d'une médecine libérale et sociale, la place que nous voulons, pour les spécialités cliniques de proximité, répond totalement à cette demande.

Les deux prochains mois vont être difficiles, nous allons voir toutes les surenchères, toutes les demandes et, une fois de plus, l'U.ME.SPE, à travers ses Commissions, apportera écoute et solutions pérennes, comme nous l'avons toujours fait et comme le reconnaissent les électeurs qui nous ont soutenus massivement lors des dernières élections.

A nous de garder la tête froide, d'éviter les provocations mais de répondre clairement à la demande de ceux qui nous ont élus qui sont les médecins libéraux en exercice pour lesquels l'éventuelle signature conventionnelle s'appliquera immédiatement. Quant aux restrictions à l'installation, nous les laissons à ceux qui ont soutenu le Ministère Bachelot et la Loi HPST, ce qui n'a jamais été le cas de l'U.ME.SPE, ni de la CSMF.

Dr Jean-François REY



ASSUMED
Scamed
assurances

Allons plus loin ensemble

Sur internet www.scamed.fr

Des **solutions** d'assurance
sur mesure adaptées à vos besoins
professionnels **et** personnels

SCAMED Assurances
15 Rue Eugène Flachat
75017 Paris
Tél : **01 55 65 05 60**

Contactez un conseiller

SCAMED Caraïbes
3 rue Simon Cottrell
97233 Schoelcher - Martinique
Tél : **0596 669 994**